

Radio-Canada qui réalisait une émission sur la condition des Indiens de notre pays. L'équipe s'est rendue dans cette collectivité non pas pour filmer les bons côtés mais tout ce qui laissait à désirer et qui montrait les gens de la ville sous un mauvais jour.

Elle a traité ce sujet dans un film qui a été diffusé plus d'une fois dans le pays et qui était censé décrire la réalité à Duck Lake. Monsieur le président, les réalisateurs ont même prié un homme de s'agenouiller et de se laver les mains dans une mare de boue. Puis ils ont appelé Duck Lake une mare de boue à mi-chemin entre Saskatoon et Prince-Albert dans la province de Saskatchewan.

● (8.50 p.m.)

Voilà à quoi on dépense notre argent. Voilà pourquoi le gouvernement est aux abois actuellement. Il lui faut trouver des fonds pour des choses de ce genre. La Société Radio-Canada a dépensé \$104,000 pour de l'espace inutilisé dans un hôtel. Que ne donnerait pas le ministre des Finances pour avoir ces \$104,000 aujourd'hui. Que ne donnerait-il pas pour avoir les \$217,000 dépensés pour des programmes jetés au rebut et les \$103,000 qui ont servi à des films périmés.

Quand le député d'York-Humber y est allé de ses propos au sujet du bill sur la radiodiffusion, comme c'était son droit de le faire, que nous approuvions ou non tout ce qu'il a dit, le secrétaire d'État a offert de lui donner \$5.48 s'il consentait à se taire, en disant que c'était là sa contribution aux frais d'exploitation de Radio-Canada. Pourtant, les prévisions budgétaires publiées plus tard indiquaient des frais de \$7 par habitant pour la Société Radio-Canada. Le cabinet prétend que c'est un prix bien modique à payer lorsqu'il s'agit d'une institution nationale comme la Société Radio-Canada, mais une manchette de journal signalait dernièrement que les bordereaux de paye de la fonction publique pourraient conduire le Canada à la faillite.

Nous devons songer à la situation économique actuelle dans le pays. Nous ne devons pas oublier la négligence du gouvernement, quant aux besoins de main-d'œuvre, non seulement dans ses ministères mais dans les diverses sociétés de la Couronne comme la Société Radio-Canada. Ainsi, nous saurons ce que c'est qu'un gouvernement qui ne sait pas comment dépenser l'argent comme il se doit; et pourtant, il a le front de demander au Parlement d'approuver les crédits supplémentaires actuels.

Un poste qu'on trouve dans ces crédits supplémentaires des ministères a attiré mon attention; c'est celui concernant les services de spécialistes et les services professionnels.

J'aimerais savoir de quelle façon ces montants sont répartis et qui reçoit cet argent. Je serais prêt à parier qu'une bonne partie va à des protégés du gouvernement, qui sont engagés dans la publicité.

Quand le gouvernement a pris le pouvoir, il avait, disait-on, toutes les solutions, il allait régler tous les problèmes. Il allait supprimer tous les gaspillages et extravagances de l'administration. Maintenant, nous voyons un article après l'autre, dans le budget, démontrer la prodigalité et l'incompétence des gens d'en face.

M. Barnett: Monsieur le président, après avoir écouté les remarques du député qui vient de se rasseoir, j'ai une folle envie de dire combien il serait intéressant de savoir combien a coûté le spectacle d'une extravagance bouffonne, organisé par les conservateurs, que certains d'entre nous ont dû suivre à la télévision l'été dernier. Pendant plusieurs jours, nous n'avons eu d'un bout à l'autre du pays que des émissions de propagande des Tories.

M. Baldwin: C'était de la télévision éducative.

M. Barnett: Le poste à l'étude porte sur le crédit du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, et j'aimerais faire quelques observations à ce sujet, pour suppléer celles qu'a faites le député de Burnaby-Richmond.

M. Reid: Ne gêtez pas le débat, Tom, en parlant du sujet.

M. Barnett: Je n'ai pas saisi l'interruption.

Une voix: Il a dit: «Ne gêtez pas le débat en parlant du sujet à l'étude.»

M. Barnett: Je vois, monsieur le président, que vous êtes un peu indulgent ce soir; vous n'avez sûrement pas saisi cette interruption. Je tiens à signaler au comité et au secrétaire parlementaire, qui suit la discussion très attentivement, le dernier article de la loi sur la radiodiffusion, adoptée dernièrement par la Chambre des communes. On y lit: «La présente loi entrera en vigueur à une date qui sera fixée par proclamation». Le gouvernement devrait déclarer quand il a l'intention de rendre opérante la nouvelle loi sur la radiodiffusion.

C'est de la plus haute importance en ce qui concerne l'activité du Conseil de la Radio-Télévision canadienne. On a nommé les huiles de Radio-Canada, et nous supposons que ces nouveaux fonctionnaires scrutent attentivement les activités de la Société et songent à